

RENNES-LE-CHÂTEAU : UN TOMBEAU, UNE CHAPELLE, UNE CRYPTTE ?

L'existence d'une sépulture seigneuriale dans l'église Sainte Madeleine de Rennes-le-Château est attestée par des documents historiques. Dans leur testament, Georges, Antoine et Henry d'Haupoul notamment, maîtres du lieu, expriment clairement leur volonté d'être ensevelis au tombeau de leurs prédécesseurs. En 1705 et 1724, les inhumations d'Anne Dalsol et d'Henry Du Vernet ont lieu au « *tombeau des seigneurs* ».

À la recherche du trésor de Bérenger Saunière, plusieurs chercheurs engagèrent des campagnes de fouilles dans l'église dont l'équipe du docteur André Malacan, de Chababre, en 1956, et, à partir de 1959, Jacques Cholet, contremaître en travaux publics à la RATP.

En février 1956, les investigations du docteur Malacan et de son équipe aboutirent à la découverte, au bas des marches du chœur, à un mètre de profondeur et dans une couche de chaux, d'ossements et d'un crâne présentant une entaille au niveau de la voûte pariétale. Ce crâne, conservé de nombreuses années dans la famille du chercheur, fut restitué à la mairie de Rennes-le-Château en 2014, puis fit l'objet d'une datation au carbone 14 qui calibra son âge entre 1281 et 1396 ¹.

Les recherches effectuées par Jacques Cholet firent, quant à elles, l'objet d'un rapport écrit détaillé. Les premières fouilles, qu'il effectua, sous et derrière l'autel, dans l'axe et devant l'autel, ne donnèrent aucun résultat. Reprenant ses recherches quelques années plus tard, il dû décarreler le sol de l'église en partant de la chaire. Une fois encore, il ne trouva rien. Poursuivant jusqu'au fond de l'église, en fouillant jusqu'au sol vierge, il découvrit la forme de nombreux caveaux vides et, reprenant le même travail le long du mur sud, il obtint un résultat à peu près semblable, à la seule différence que tous les ossements qui manquaient de l'autre côté avaient été mis là pêle-mêle.

Ajoutons le fait qu'il creusa vainement, avec Rolland Domergue, à la recherche des souterrains, un boyau de 18 mètres de long, partant de la propriété de M. Domergue et devant aboutir sous le chœur de l'église. Faute d'étaillage suffisant, le sol s'affaissa et les travaux furent interrompus avant d'avoir atteint leur but.

En avril 2001 et en mars 2002, sur sollicitation du maire de Rennes-Le-Château, Robert Eisenman, professeur de religions du Moyen-Orient à l'université d'État de Californie, mondialement connu pour ses travaux sur les Manuscrits de la Mer Morte, entreprit des recherches à l'aide d'un système de détection souterraine non invasive (High Resolution Ground Penetrating Radar). Ces travaux montrèrent la présence, sous le sol de l'église notamment, d'anomalies qui ne furent pas attribuées à des faits géologiques et naturels mais furent interprétées comme étant des structures dues à une intervention humaine. (« GPR data ... reveal the internal structure of the church floor and a possible burial crypt(s)... »). En 2005, un laboratoire spécialisé belge, auquel l'architecte Paul Saussez, auteur de RENNES-LE-CHATEAU...au tombeau des Seigneurs (ARKXEOS – CD-Rom) avait transmis les graphiques de trois passages du Géoradar par l'équipe de Robert Eisenman dans le chœur de l'église, communiqua le résultat suivant : « *Dans la partie centrale du profil, l'absence d'information en dessous de 3 mètres de profondeur pourrait indiquer, sous toutes réserves, la présence d'une cavité.* »

¹ La Dépêche du Midi, article du 6 juillet 2015 : Rennes-le-Château. Le crâne percé livre son mystère.

Depuis lors et jusqu'à ce jour, aucune autorisation de recherches archéologiques du sous-sol de l'église n'a été accordée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Le tombeau des seigneurs n'a toujours pas révélé ses secrets et il n'est donc possible que de continuer à conjecturer sur la localisation de son accès et sa nature

SA LOCALISATION

De quelles informations, susceptibles de nous aider à en retrouver l'accès perdu, disposons-nous ?

Jusqu'à présent, l'écrit qui fournit l'indice géographique le plus précis est celui contenu dans le registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse, concernant l'inhumation de dame Anne Dalsol en 1705 « *dans l'église de ce lieu au tombeau des seigneurs qui est auprès du balustre ...* »

Le 1^{er} août 1529, noble Georges d'Haupoul, grand-père de François Pierre d'Haupoul, teste au château de Règnes devant M^e Julien Papilaudi, notaire habitant Coustaussa. Le seigneur du lieu y déclare élire sa sépulture en la chapelle de l'église de la Madeleine au sépulcre de ses prédécesseurs ².

Cette information est importante puisqu'elle confirme qu'en 1529, Sainte Madeleine n'était déjà plus une chapelle castrale mais une église paroissiale, dotée d'une chapelle intérieure.

Le premier document écrit qui mentionne « *Beate Maria de Reddis* » est un inventaire des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, daté de 1185, conservé dans les archives départementales de la Haute-Garonne. La date de sa consécration en 1059 par l'archevêque de Narbonne, Guifred est notamment avancée par Louis Alban Buzairies dans son ouvrage *Notices historiques sur les châteaux de l'arrondissement de Limoux (Aude)* paru en 1867, sur la base d'un extrait de la monumentale *Histoire Générale de Languedoc* des pères bénédictins dom Claude Devic et dom Joseph Vaissète où l'on peut lire :

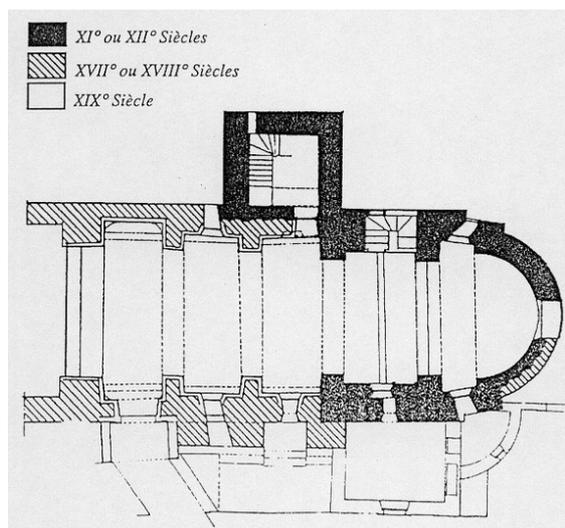
« Guifred peu touché de ces offres, enleva secrètement les reliques des saints Just et Pasteur, et les transporta dans une simple paroisse de son diocèse, où il transféra en même tems son siège et son chapitre, avec l'argenterie, les vases sacrez, et les ornemens de la cathédrale, qu'il priva par là des offrandes que les nobles, le peuple, et les pénitens, avoient coutume d'y faire, et dont il disposa en faveur de ses soldats. Le vicomte très mécontent de cette conduite, s'en plaignit à Guifred, et le sollicita si vivement de retourner à Narbonne avec les reliques que ce prélat promit enfin d'entrer en accommodement là-dessus. L'archevêque retira bientôt après sa parole; ce qui engagea la vicomtesse Garsinde sa cousine germaine qui en fut piquée, à l'aller trouver pour le sommer de la tenir, et le porter à terminer ses différends avec son mari. Guifred ne répondit aux instances de cette dame que par des menaces accompagnées de serment d'emporter les reliques des saints Just et Pasteur dans un pais étranger d'où elles ne reviendroient jamais. Garsinde craignant l'effet de ces menaces, se rendit alors secrètement dans l'église, où l'archevêque avoit placé les reliques, et qui n'étoit pas encore consacrée ; et après s'en être saisie, elle les remit dans la cathédrale. »

Ce récit, situé en 1058, est beaucoup trop vague pour permettre d'en déduire que ce fut à Rennes-le-Château que se réfugia Guifred avec les reliques de Saint-Just et Saint-Pasteur et qu'il profita de cette occasion pour en consacrer l'église.

Peut-on supposer que « *Beate Maria de Reddis* » changea de vocable lors de sa transformation en église paroissiale ? Bien qu'à ce jour, aucun document ne permette de fixer la date de cet événement, il pourrait se situer après la destruction de l'église Saint Peyre par les routiers aragonais d'Henri de Trastamare en 1362.

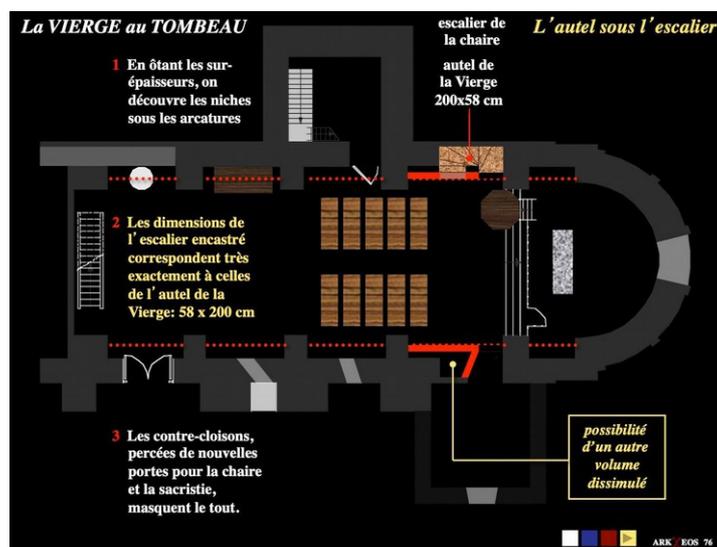
² https://www.rennes-le-chateau-doc.fr/Villes%20Villages/ville%20rennes%20le%20chateau/eglise/images/Testament_Georges_dHaupoul_1529.pdf

Dans son étude générale du projet de restauration des couvertures de l'église datée de novembre 1995, l'architecte Michel Verrot, de l'Union en Haute-Garonne, avance que les formes et l'appareil du chevet sont caractéristiques de l'architecture romane d'influence lombarde qui apparaît dans le Languedoc méditerranéen au cours de la première moitié du XI^{ème} siècle. Les mesures métrologiques qu'il effectua lui permirent de reconnaître, dans cette partie du monument, une seule et même campagne de construction englobant la souche du clocher (sur une hauteur de 5,30m), la travée droite dite "de chœur", la petite travée trapézoïdale et l'abside. Il date l'agrandissement de l'édifice du XVII^{ème} (ou XVIII^{ème}) siècle, la date 1646, inscrite dans le cartouche droit situé à l'entrée de l'église, correspondant donc, selon toute vraisemblance, à cette campagne de construction.



Michel Verrot – 1995 – *Projet de restauration des couvertures Étude générale* – p. 8

Il paraît alors évident que la chapelle évoquée par Georges d'Haupoul, dans son testament rédigé en 1529, ne peut avoir été aménagée que dans la partie la plus ancienne de l'église Sainte Madeleine et plus probablement à l'emplacement même de l'escalier de la chaire. La coque intérieure en brique, d'environ 7cm d'épaisseur, elle-même revêtue d'un épais enduit au plâtre, appliquée sur les maçonneries anciennes lors des travaux réalisés à la demande de Bérenger Saunière, a très probablement dissimulé des niches sous les arcatures. Cette hypothèse a parfaitement été développée par Paul Saussez, dans son CD rom, *RENNES-LE-CHATEAU...au tombeau des seigneurs (ARKXOS)*, publié en 2004.



Plan de Paul SAUSSEZ (avec son aimable autorisation)

Dès lors, il est hautement probable que l'accès au tombeau des seigneurs de l'église Sainte Madeleine de Rennes-le-Château se situait auprès de la balustrade du chœur³ qui était un repère fixe, et devant l'autel de la chapelle mentionnée dans le testament de Georges d'Haupoul de 1529. Cet autel fut-il démonté afin d'installer une chaire, peu après que la décision fut prise de fermer définitivement le tombeau au XVIII^{ème} siècle ?

En installant sa nouvelle chaire à gauche de l'escalier qui y mène, Bérenger Saunière a définitivement occulté l'accès au tombeau.

NATURE DU TOMBEAU DES SEIGNEURS

À Rennes-le-Château, aucune source indiscutable ne permet d'attester, à ce jour, de la présence d'une crypte sous l'église.

L'unique témoignage qui l'évoque est celui d'Antoine Fages, ancien enfant de chœur de l'abbé Bérenger Saunière, rapporté en 1974 par René Descadeillas aux pages 57 et 58 de sa *Mythologie du trésor de Rennes* : « Il (Antoine Fages) se rappelait, disait-il, avoir vu l'abbé ouvrir le dallage de la nef et dégager dans l'allée centrale, à la hauteur de la chaire, l'entrée souterraine d'une crypte ».

Même si l'analyse du sol de l'église a fait l'objet d'investigations à l'aide de radars de sol et si les résultats sont en faveur de la présence d'une cavité sous le chœur, aucune fouille archéologique n'a permis d'en déterminer la nature.

Peut-on cependant parler d'une crypte ?

Destinées à l'origine à cacher les tombeaux des martyrs aux yeux des profanes puis, plus tard, à renfermer les corps des saints, les cryptes se trouvent à l'origine en dehors des murs des cités, dans le secteur cémétériel. Des fragments de reliques furent ensuite déposés dans les églises édifiées à l'intérieur des villes, cette pratique se répandant fortement dès le VI^{ème} siècle avant d'être généralisée au VIII^{ème} siècle.

Les cryptes étaient le plus souvent dotées de deux escaliers permettant d'y descendre par un côté et de remonter par l'autre pour éviter tout désordre dans le déroulement de la procession. Elles avaient pour but de permettre aux pèlerins de venir implorer l'assistance des saints dont les corps y étaient déposés.

En contradiction avec le droit romain et le Code Justinien qui avait confirmé les interdits concernant les sépultures dans les églises, l'inhumation *ad sanctos* dans les édifices à tombes de martyrs ou à reliques vénérées se développa entre le IV^{ème} et le VI^{ème} siècle.

L'Église s'efforça de canaliser, au fil du temps, le souhait grandissant de la population d'être ensevelie dans le sanctuaire. Plusieurs conciles, comme celui de Braga (563) appuyèrent l'interdiction d'inhumer dans les lieux de culte. L'évêque Théodulfe d'Orléans⁴ se plaignait, en 797, de voir les églises transformées en cimetières : « *Dans nos régions règne l'antique coutume d'ensevelir les morts dans l'église, et la plupart des lieux donnés au culte divin et préparés pour offrir les sacrifices à Dieu sont transformés en cimetière ou en polyandrium.*

³ Cette information textuelle, rencontrée dans plusieurs documents relatifs à des inhumations, est mentionnée par Christian Sapin : « ... à main gauche en entrant », "joignant la balustrade du chœur", "devant le grand confessionnal", "dans le milieu de la chapelle" etc. » - *Dans l'église ou hors l'église, quel choix pour l'inhumé ?*. [Inside or outside the church : what choice for burial ?] In : *Archéologie du cimetière chrétien. Actes du 2e colloque ARCHEA (Orléans 29 septembre-1er octobre 1994) Tours : Fédération pour l'édition de la Revue archéologique du Centre de la France, 1996. (Supplément à la Revue archéologique du centre de la France).*

⁴ Parmi les poèmes de Théodulfe, évêque d'Orléans, délégué en 798 par Charlemagne pour visiter la Gaule narbonnaise en qualité de Missus Dominicus, se trouve une pièce qui porte le titre d'*Itinéraire* où figurent les vers concernant Reddae « *Inde revisentes te, Carcassona, Redasque Moenibus inferimus nos, cito, Narbo tuis* ».

C'est pourquoi nous voulons que désormais, l'on s'abstienne de cette pratique. Qu'on n'ensevelisse donc plus personne dans l'église, si ce n'est peut-être la personne d'un prêtre ou de quelque autre homme juste qui, par le mérite de sa vie, aura acquis de son vivant la place de son corps défunt. » (Mansi, t. 13, col. 997).

Charlemagne confirma, quelques années plus tard, au canon 14 du synode d'Aix-la-Chapelle de 809, que personne ne serait enterré dans les églises.

C'est ainsi que la législation carolingienne promut la communauté des chanoines qui fondèrent, avec leurs évêques, de nouveaux lieux spécifiques d'inhumation : les cimetières et édifices de communauté. Cette évolution conduisit à la raréfaction des inhumations dans les églises pendant quelque temps seulement.

Avec le décret de Gratien au XII^{ème} siècle et le concile de Cognac en 1255 qui justifiaient l'inhumation dans les églises des laïcs fidèles, les sépultures reprirent alors place dans la nef et dans les chapelles latérales.

Plusieurs réponses techniques à l'augmentation des souhaits d'inhumation dans les églises et au manque de place furent alors apportées. La première consistait à « faire de la place » en ramassant les ossements les plus anciens et à les déposer sur le dernier corps que l'on venait de mettre dans le caveau. La seconde fut développée dès la fin du XII^{ème} siècle par l'utilisation de caveaux-pourrissoirs afin d'accélérer le processus de décarnisation.

Michel Colardelle en donne la définition suivante : « Le pourrissoir est un dispositif destiné, à l'intérieur d'un caveau, à faciliter la disparition des éléments organiques de la sépulture (cercueil, « parties molles » du corps), généralement constitué de supports métalliques, organiques (bois) ou maçonnés installés pour supporter les sépultures, ou grilles métalliques ou maçonnées »⁵.

Dans la phase active médiévale du pourrissoir, les cadavres y étaient enfermés dans leur linceul. À partir du XVII^{ème} siècle et surtout au XVIII^{ème} siècle, ces caveaux commencèrent à accueillir des cercueils⁶.

Dans l'église de Sainte-Mesme, dans les Yvelines, édifiée dans le village où la sainte, convertie au christianisme, fut tuée par son frère Mesmin sur ordre de son père, le roi païen Dordanus, au IV^{ème} siècle, le caveau-pourrissoir dit « du chœur » éclaire d'une lumière nouvelle l'énigmatique tombeau des seigneurs de Rennes-le-Château.

« On accédait au caveau du chœur par une dalle au sol de 0,47m sur 0,61m, sous laquelle se trouve un escalier de huit marches maçonnées qui débouche sur un vestibule. Ce passage vertical de 1,33m de hauteur et 0,97m de largeur permet de pénétrer dans le caveau proprement dit qui est orienté est-ouest. Une dalle devait initialement obturer l'entrée de ce pourrissoir de 3,18m de profondeur et 3,25m de largeur à voûte hémisphérique de 2,50m à son sommet. Il comporte deux cuves parallèles de 3,18m sur 1,26m, profondes de 0,79m, séparées par un muret de moellons chaulés de 0,40m d'épaisseur qui servait sans doute dès l'origine de point d'appui central à des traverses. Sur les deux parois, à la retombée des voûtes, à la hauteur d'un muret périphérique, neuf trous constituaient les points d'ancrage des neuf traverses aujourd'hui disparues sur lesquelles on plaçait les corps »⁷.

⁵ Terminologie descriptives des sépultures antiques et médiévales, rubrique : pourrissoirs, Supplément à la Revue archéo du Centre, 1996, vol 11, p. 309.

⁶ Philippe Charlier, Les pourrissoirs médiévaux de l'église paroissiale de Sainte-Mesme (Yvelines) ; étude architecturale et ostéo-archéologique, 2e colloque international de pathographie, Loches, avril 2007.

⁷ Rites funéraires et sentiment de la mort : du caveau-pourrissoir à la crypte à cercueils Beauce, Hurepoix et Gâtinais (XIIIe-XIXe siècles) - Jacques GÉLIS - Jean-Jaques IMMEL - 2017 - Essonne et Hurepoix - Bulletin de la SHAEH.

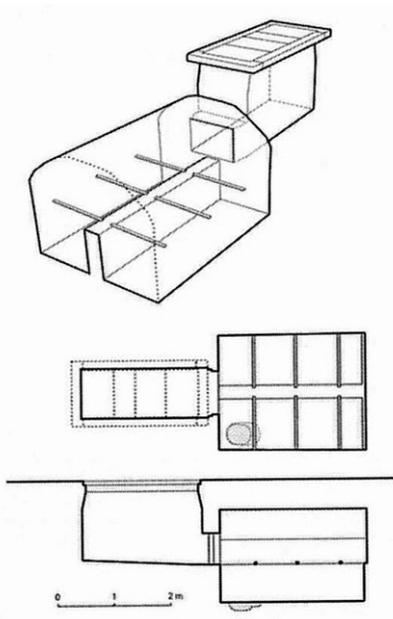


Schéma du caveau du chœur, église Sainte-Mesme - reconstitution de Philippe Charlier

Dans l'église de Rennes-le-Château, la dalle des chevaliers, qui mesure 0,78m de largeur sur 1,34m de longueur, dissimulait donc très probablement l'accès au tombeau seigneurial.

Et parce que, de toute évidence, la mémoire collective du village n'a conservé aucune trace de la présence du tombeau d'un saint ou d'un martyr sous le sol de son église, il est fortement probable que l'édifice primitif, en tant que première chapelle comtale du château de Rennes, n'ait pas été élevé sur une hypogée sacrée, préexistante à l'édification de cette chapelle. La dédicace du sanctuaire castelrennais à Marie puis Marie-Madeleine plaide uniquement, en effet, en faveur du dépôt de reliques de la Sainte lors de la consécration.

Rappelons que dans le rapport de la visite pastorale faite par Monseigneur de la Bouillerie, le 12 septembre 1856, l'abbé Barthélémy Pons, à la question : *y-a-t-il des reliques dans la pierre sacrée ?* répond : *oui, je le crois.*

Il est plus vraisemblable qu'elle ait été construite sur d'anciennes structures subsistantes de la demeure seigneuriale primitive, ce que semblent confirmer les découvertes de Jacques Cholet : sous l'escalier de la chaire, il découvrit un autre escalier qui se dirige en descendant vers le cimetière et, sous le plancher de la sacristie, l'amorce d'un escalier se dirigeant vers le sud, aux marches grossièrement taillées, qui avait la largeur de l'entrée de la sacristie. À titre d'exemple, la chapelle Saint-Baudille du château d'Ampuis, construit sur une place forte occupée dès l'époque romaine dans le département du Rhône, fut érigée à l'emplacement d'un ancien pigeonnier, lui-même fondé sur une glacière.

Même si les recherches archéologiques effectuées sur certains sites comme celui de la Gayole à La Celle (*Démians d'Archimbaud et al., 1995*) ou celui de l'église de la Trinité à Callas (*Boyer, Février, 1963*) ont mis en évidence l'implantation d'une église dans un mausolée païen, cet aménagement a donné lieu à l'enlèvement des sépultures qui se trouvaient préalablement à l'intérieur⁸.

L'explication de ce « nettoyage » des lieux se trouve, entre autres, dans le livre *Judicia Theodori, Discipulus Umbrensius*, pénitentiel de la fin du VIII^{ème} siècle, où l'on peut lire, à

⁸ Codou Yann, Colin Marie-Geneviève, Le Nézet-Célestin Monique, Fauduet Isabelle, Odenhardt-Donvez Isa, *La christianisation des campagnes (IVe-VIIIe s.)*. In: *Gallia*, tome 64, 2007. pp. 57-83.

propos de la consécration des églises abritant antérieurement des sépultures : « *Il n'est pas permis de sanctifier une église dans laquelle des corps de défunts infidèles ont été ensevelis. Mais si on la juge digne d'être consacrée, il faut d'abord enlever les corps, raser les murs et la réédifier ensuite avec ses bois purifiés. Si celle-ci a été consacrée auparavant, il est possible d'y célébrer des messes, si toutefois ceux qui y sont ensevelis sont des hommes de religion. Si au contraire ils sont païens, il vaut mieux [la] purifier et [les] rejeter au-dehors* »⁹.

CONCLUSION

Si le village de Rennes-le-Château semble avoir été occupé depuis une époque fort reculée, il est improbable que des fouilles sous l'église sainte Madeleine mettent au jour des sépultures antérieures au XI^{ème} ou XII^{ème} siècle. La chapelle castrale n'était ni une basilique, ni une église funéraire telle que Saint-Paul de Paris, construite par l'évêque Éloi (v. 588-660) « *afin d'ensevelir les corps des servantes de Dieu* ».

Par ailleurs, il est important de noter que souverains, princes et grands aristocrates laïcs choisissaient un sanctuaire prestigieux pour accueillir leur dépouille, à l'exemple de Radegonde, qui, en 587, demande à l'évêque d'intervenir pour que sa sépulture puisse être à l'intérieur de la basilique de Poitiers, ou de Guillaume de Gellone, premier comte du Razès inhumé dans l'abbaye Saint-Sauveur de Saint-Guilhem-le-Désert qu'il avait fondée au IX^{ème} siècle, ou encore de Roger 1er de Carcassonne, mort en 1012, qui avait élu sa sépulture, avec sa femme Adélaïde, dans l'abbaye de Saint-Hilaire.

On s'est beaucoup interrogé sur les motifs de l'inhumation du petit Joseph d'Haupoul dans le cimetière en 1739. Pourquoi n'a-t-il pas été enseveli au tombeau des Seigneurs ? Celui-ci était-il déjà fermé ? Une raison sentimentale a-t-elle guidé le choix des parents, leur laissant la possibilité de se recueillir sur une sépulture accessible ? Il est important de rappeler que cette période marque un changement considérable dans la perception des nuisances dues à la présence des morts dans les églises. Si, dès 1387, un chanoine de Saint-Sauveur d'Aix s'était insurgé contre « *la puanteur qui peut s'en exhaler et porter préjudice à l'assemblée des fidèles réunis pour assister aux offices divins* »¹⁰, il fallut attendre la première moitié du XVIII^{ème} siècle pour que les médecins se saisissent de ce problème. En 1746, le docteur Henri Haguenot, professeur de chirurgie et pharmacie à la faculté de Montpellier, fit une communication sur le danger des sépultures dans les églises. Il y exposa le cas d'un accident survenu lors de l'inhumation, en 1744, d'un pénitent blanc dans un caveau commun, qui aurait causé le décès quasi immédiat du fossoyeur et de deux personnes venues le secourir. Henri Haguenot fut suivi sur ce sujet par d'autres confrères tels Hugues Maret et Pierre-Toussaint Navier, ces alertes successives aboutissant à la promulgation de l'ordonnance royale du 10 mars 1776.

Si, comme je le pense, le tombeau des seigneurs était un caveau-pourrissoir, et qu'il n'était pas possible de le transformer en crypte à cercueils, du fait de l'étroitesse de son accès, la décision de le fermer résulte probablement de ce changement des mentalités amorcé à la fin du XVII^{ème} siècle.

Nathalie M.

Envoyer vos commentaires à : patrick.mensior@rennes-le-chateau-doc.fr
ou directement sur la news

⁹ Sapin Christian, *Op. cit.* "Dans l'église ou hors l'église, quel choix pour l'inhumé ?". [*Inside or outside the church : what choice for burial ?*].

¹⁰ La présence olfactive des morts : les « odeurs méphitiques » des églises et cimetières sous l'Ancien Régime et au début du XIX^e siècle - Régis BERTRAND.